

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1428

présenté par
M. Christophe, rapporteur

ARTICLE 7

I. – À l’alinéa 12, substituer aux mots :

« des contrats »

les mots :

« du contrat ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« conclus »

le mot :

« conclu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.